



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 15 mai 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1355 à 1361, carré Marie-Brassard : autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire avec une marge arrière de 0.5m de la ligne de lot et une marge latérale nulle alors qu'au règlement de zonage numéro 424-2011, article 12.4.4, une marge prescrite minimum de 1.5m est exigé par rapport à la ligne de lot arrière et latérale.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 27<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2023

  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 27 avril 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

  
Jean-Sébastien Nadeau